

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/05/2017

Dossier complet le :

16/05/2017

N° d'enregistrement :

F09347PO144

### 1. Intitulé du projet

**DRAGAGE PLURIANNUEL AU DROIT DES QUAIS MINERVE/FOURNEL/CORSE  
TERMINAL TOULON COTE D'AZUR**

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Toulon Provence Méditerranée - Direction des Ports

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Hubert Falco

RCS / SIRET

2 4 8 | 3 0 0 | 5 4 3 | 0 0 2 8 | 2

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 : Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial. a) Dragage et/ ou rejet y afférent en milieu marin : - dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent ;	L'analyse des prélèvements de sédiments a montré que certains PCB (52, 101, 118, 138 et 153) et un HAP (Dibenzo (a-h) anthracène) contenus dans certains échantillons sont en concentration supérieure au niveau de référence N2 (voir annexe 6).

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Depuis 2011, le manque de fond au droit des quais Fournel et Minerve nécessite un dragage régulier (presque annuel) réalisé en accord avec le service en charge de la police de l'eau de la DDTM 83. Face à la récurrence des opérations de dragage, TPM souhaite mettre en place un programme de dragage d'entretien pluriannuel sur l'ensemble des quais du Terminal Toulon Côte d'Azur pour un volume maximal théorique de 500 m<sup>3</sup>/an pour chacune des zones à draguer au droit des quais Fournel, Minerve et Corse (soit 1500 m<sup>3</sup>/an max) (voir annexes 2 et 4 : emplacement des quais et des zones à draguer).

Les analyses réalisées depuis 2011 montrent que les sédiments à draguer sur les différentes zones, ont des proportions en contamination assez différentes. Les sédiments présents le long du quai de la Corse, peuvent être selon les zones, fortement contaminés (TBT et PCB > N2). La zone à draguer située le long du quai Minerve est peu contaminée au Nord mais présente des concentrations en HAP qui peuvent être importantes (> N2).

Les sédiments situés le long du quai Fournel sont les plus grossiers (gravier) et les moins contaminés. Leur qualité physico-chimique peut être bonne (<N1) à modérée (N1 < x < N2).

Concernant les analyses selon la réglementation sur les déchets, les sédiments peuvent être considérés comme inertes mais impactés par le sel (fraction soluble, chlorures, sulfates) et non dangereux (voir annexe 6).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à draguer les zones de haut fond situées le long des quais Fournel, Minerve et Corse qui présentent un risque pour les ferries et navires de croisière de fort tirant d'eau venant y accoster (Annexe 4). Les zones de dragage correspondent à des amas de graviers et sable-vaseux façonnés par les mouvements d'eau engendrés par les systèmes de propulsion des ferries. Ces hauts fonds se reforment régulièrement car les ferries (principaux bateaux à fréquenter la zone) accostent toujours avec la poupe côté Nord sur les quais Minerve et Corse et côté Ouest pour le quai Fournel. Cette accumulation récurrente des sédiments nécessite le dragage quasi annuel des quais Fournel et Minerve et empêche l'exploitation normale du quai de la Corse.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le dragage sera réalisé depuis la terre ou d'une barge au moyen d'une grue 100 T à benne preneuse. La barge sera utilisée lorsque le dragage depuis le quai n'est pas possible de par un éloignement trop important. Elle sera ancrée à terre et/ou au moyen de pieux ce qui ne présente pas de risque de dégradation des fonds qui sont des graviers et sables vaseux nus exempts d'espèces sensibles.

Les sédiments seront essorés sur une aire dédiée de 300 m<sup>2</sup>, les eaux d'essorage seront récoltées et traitées (abattement des MES) avant leur rejet dans le milieu marin. Pour les zones abritant les sédiments les plus contaminés et fins (quai de la Corse) un rideau anti-turbidité de confinement sera mis en place. Les opérations feront l'objet d'un suivi (turbidité, contaminants dissous). Les sédiments seront en priorité revalorisés comme remblais pour les travaux de réhabilitation des anciens chantiers navals de Bois Sacré à la Seyne-sur-Mer (pour les moins contaminés et jusqu'à la fin 2017 : fin des travaux de réhabilitation) ou au Centre de Production d'Eco-Matériaux géré par Envisan à Brégaillon (La Seyne-sur-Mer). Sinon ils seront éliminés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (Var) ou Inerte aménagé (Bouches du Rhône) (voir annexe 4 pour l'emplacement des zones potentielles de destination des sédiments).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le dragage permet l'exploitation normale des quais.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface à draguer totale et surfaces respectives aux quais Minerve, Fournel et de la Corse.	5800, 1400, 3600 et 800 m <sup>2</sup>
Surface aire d'essorage.	300 m <sup>2</sup>
Volume annuel maximal de sédiments à draguer.	1500 m <sup>3</sup> (500x3)
Cote à atteindre respectivement aux quais Minerve, Fournel et de la Corse.	-8, -9 et -10m (zéro hydrographique)

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 07' 00" 10 Lat. 05° 55' 26" 26

Terminal TCA  
2 av. de l'Infanterie de Marine  
83000 Toulon

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :**

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toulon
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE1 du 23/05/2011 et 2 du 21/06/2016 du département du Var - La ville de Toulon est concernée mais pas la proximité de la zone des travaux
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les quais sont inclus dans l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Toulon du 25/05/2014. Le projet n'est pas visé par le règlement de l'AVAP.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN Mouvements de terrain et inondation, Chute de pierres et de blocs (arrêté du 20/12/2013). le terminal TCA n'est pas concerné par ces plans. PPRT Effets de surpression, thermiques, toxiques et de projection (risque pyrotechnique) prescrit le 01/03/2013, le terminal TCA n'est pas concerné. La zone de travaux est incluse dans le périmètre d'application du Plan Particulier d'Intervention du port militaire de Toulon lié au risque d'accident nucléaire du 20/02/2012. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité : Faible zone2.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site inscrit "Plan d'eau de la darse vieille à Toulon, et abords", se situe à quelques dizaines de mètres des quais.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Ressources</b>				Par définition, un dragage est excédentaire en matériaux. Les sédiments seront revalorisés en priorité.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones de dragages et la zone protuaire environnante sont écologiquement très pauvres. Les enjeux écologiques sont faibles.
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terminal TCA est inclus dans le périmètre d'application du Plan d'Intervention Particulier du port militaire de Toulon lié au risque nucléaire.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement et le repli de chantier ne sera pas à l'origine d'un trafic important. Le trafic lié à l'évacuation des sédiments sera faible puisque le total maximal du volume théorique à draguer sera de 1500 m <sup>3</sup> /an répartis sur 4 semaines. En considérant que les camions à benne étanche auront une capacité de 10 m <sup>3</sup> , cela correspond à un charroi de 7,5 aller-retours par jour maximum, soit une rotation par heure ce qui est faible par rapport au trafic. Cette incidence est jugée négligeable.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Dans la mesure où il n'y a pas d'habitation située directement sur le quai, le bruit généré ne devrait pas occasionner de gêne importante pour les riverains situés au plus près à 130 m du quai de la Corse et de l'autre côté de l'avenue de l'infanterie maritime qui est un axe bruyant. L'ensemble des engins de chantier seront conformes aux normes et à la réglementation en vigueur et les travaux se limiteront aux heures du jour (9h à 18h). Cette incidence est jugée négligeable.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les gaz d'échappement des engins de chantier pourront modifier localement la qualité de l'air. Les engins de chantier seront conformes aux normes et réglementation en vigueur. Lors de l'échantillonnage, les sédiments prélevés ne dégageraient pas d'odeur de matière en décomposition. Les habitations sont au plus proche à 130 m du quai de la Corse. Les travaux auront une légère incidence temporaire et très localisée sur la qualité de l'air et les odeurs. Cette incidence est jugée négligeable.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Dragage par benne preneuse, pas d'usage de Brise Roche Hydraulique.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Mis à part les gaz d'échappement des engins de chantier (grue, ponton) et camions, il n'y a pas de rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sédiments dragués seront disposés sur une aire d'essorage. Les sédiments situés le long du quai de la Corse, de par leur granulométrie fine auront une teneur en eau non négligeable. Les sédiments à draguer situés au droit des quais Minerve et Fournel sont plus grossiers (plus de graves) ce qui, comme l'indique le retour d'expérience des dragages antérieurs, limitera la production d'eau d'essorage. Ces eaux seront traitées (MES &lt; 30 mg/l) avant leur rejet dans les eaux portuaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les sédiments dragués correspondent à des déchets non dangereux et non inertes (présence de sel marin engendrant des dépassements de seuil d'acceptation en ISDI pour les paramètres : fraction soluble, chlorure, sulfates) (Voir annexe 6). Le volume annuel maximal théorique à draguer est de 1500 m3.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Présence d'une AVAP au niveau des quais du terminal et d'un site inscrit, mais le dragage n'est pas de nature à affecter l'aspect de ces zones.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

De par les incidences négligeables engendrées par le dragage le long des quais du terminal TCA sur le milieu physique et la qualité du milieu (eau, sédiments, biologie), on n'attend pas d'effets cumulés avec les autres projets. On attend des effets cumulés sur le contexte humain notamment le trafic routier et maritime.

Les projets suivants (voir annexe 7) et le dragage pluriannuel du terminal TCA devront être coordonnés afin de minimiser les incidences sur le contexte humain . Rappelons que les incidences du projet sur le trafic est jugée négligeable.

- Dragage de la darse des CNIM en mai 2017,
- Création d'un ouvrage mutualisé de mise à l'eau à l'espace Grimaud au 2ème semestre 2017.
- Dragage d'entretien du môle d'armement en 2017 sous réserve de nécessité d'entretien.
- Réhabilitation du site de Bois Sacré de la fin 2016 à fin 2017.
- Dragage du quai LOLO - Brégaillon Nord, pas avant fin 2017.

Notons qu'un projet de quai de 400 m concerne la zone au sud du terminal TCA. Dans le cadre de ce projet les quais Minerve, Fournel et de la Corse seront dragués. Ce projet est programmé pour 2018 2019.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Traitement des eaux d'essorage : Le traitement concerne principalement le dragage au droit du quai de la Corse qui présente des sédiments plus fins et plus contaminés. Le traitement consistera a minima en la réduction des Matières En Suspension (principal vecteur de contaminants) à une concentration inférieure à 30 mg/l. Les eaux traitées seront rejetées dans le milieu marin.
- Rideau anti-turbidité : Pour le quai de la Corse, un rideau anti-turbidité sera mis en place pour confiner les eaux. Pour les quais Minerve et Fournel, le rideau sera mis en place si nécessaire (apparition de panache turbide). Le retour d'expérience des dragages de ces zones indique que la mise en place d'un rideau n'est à priori pas nécessaire.
- Sécurité du chantier (accès interdit au public, port des EPI, balisage, ...)
- Gestion des sédiments à terre (ruptures de charge, suivi des déchets)
- Plan d'assurance Environnement et chantier vert (gestion environnementale du chantier)
- Prévention et lutte contre les pollutions accidentelles (barrage anti-pollution, kit environnement, ...).
- Surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments : suivi de la turbidité des eaux marines et des eaux d'essorage, suivi de la contamination dissoute (échantillonneurs passifs pour le quai de la Corse), analyse des sédiments.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que la réalisation d'une évaluation environnementale n'est pas justifiée étant donnés les faibles enjeux écologiques et les incidences négligeables attendues sur les milieux physique, biologique, humain (usages, activités, sanitaire), paysager, ... Par ailleurs, tout ces enjeux sont traités dans le dossier d'autorisation au titre des articles L214-1 à 6 du Code de l'Environnement. En outre, la procédure d'autorisation entraine la consultation de plusieurs services de l'état (Police de l'eau, agence régionale de la santé, ...) et du public (enquête publique) qui permettra une appréciation poussée du projet et de ses incidences sur les différents enjeux environnementaux et humains concernés.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : QUALITE DES SEDIMENTS A DRAGUER Annexe 7 : PROJETS POUVANT AVOIR DES INCIDENCES CUMULEES Annexe 8 : COMPLEMENT A LA RUBRIQUE 6.4 DU CERFA N°14734*03

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Toulon

le,

07 AVR. 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



